

LE 13 JUILLET 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi treize juillet deux mille vingt, à huit heures quarante, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon (conférence téléphonique via microphone du directeur général)
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
MM. Robert Charron (vidéoconférence)
François Bélanger (vidéoconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mme Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

Est également absente :

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

541-07-2020 Adoption d'un règlement numéro U-2403 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro U-2303 de façon à :

- prescrire la durée de validité d'un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole;
- prescrire qu'il n'y a pas de renouvellement des certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2020, le projet de règlement numéro PU-2403 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2403, tel que présenté.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière